

LE TRAVAIL NON DÉCLARÉ ET SES CONSÉQUENCES

Durée	2 heures.
Objectifs	<p>Expliquer ce que recouvrent le travail non déclaré et ses conséquences.</p> <p>Mener un débat citoyen et/ou interculturel sur les manières d'organiser la SOLIDARITÉ ici et là-bas.</p>
Supports et matériel nécessaires	<p>Support informatif et explicatif</p> <p><i>Le travail en noir et ses conséquences.</i></p> <p>✚ Pour consulter et télécharger, voir la thématique « Le travail au noir et ses conséquences » dans la Bibliothèque WEB du DISCRI.</p>
Déroulement général	<p>La séquence se déploie en trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Étape 1 : Expliquer ce que signifie le travail non déclaré et informer sur ses conséquences.▪ Étape 2 : Organiser un temps d'arrêt interculturel et citoyen afin de réfléchir aux fondements du travail non déclaré et aux modes de solidarité en Wallonie et dans les pays et communautés de référence des participant-e-s.▪ Étape 3 : Sur le chemin de l'intégration citoyenne.
Déroulement <i>Étape 1</i>	<p>Expliquer ce que signifie le travail non déclaré et informer sur ses conséquences</p> <p>La formatrice ou le formateur s'appuie sur la Fiche « Contenu informatif et explicatif » et souligne les conséquences tant sur le plan individuel que sociétal.</p> <p>Support informatif et explicatif</p> <p><i>Le travail en noir et ses conséquences.</i></p>
Déroulement <i>Étape 2</i>	<p>Organiser un temps d'arrêt interculturel et citoyen afin de réfléchir aux fondements du travail non déclaré et aux modes de solidarité en Wallonie et dans les pays et communautés de référence des participant-e-s.</p> <p>Bien souvent, la discussion porte sur une ou plusieurs des trois problématiques suivantes. La première est davantage d'ordre individuel. Des situations de vie qui amènent les personnes à recourir au travail non déclaré sont relevées et réfléchies : absence de revenus et de travail, nécessité d'assurer un soutien</p>

financier de la famille qui est restée au pays, etc.

La deuxième touche aux pratiques d'exploitation et par conséquent à la responsabilité des « employeurs » qui font travailler les personnes de façon non déclarée.

La troisième concerne le fait que le travail non déclaré ne contribue pas au financement de la protection sociale qui assure un minimum de sécurité individuelle et collective. Les échanges sur cette question amène régulièrement les participant-e-s à évoquer les modes de solidarité individuelle et collective existants dans leur pays ou communauté de référence.

Déroulement

Étape 3

Sur le chemin de l'intégration citoyenne

La séquence se termine en invitant les participant-e-s à :

- communiquer ce qui a retenu leur attention dans cette séquence;
- partager les éléments de l' « Espace culturel convergent » mis en lumière ;
- remplir leurs Fiches « L'Espace culturel convergent » « L'arbre des connaissances » et « Sur le chemin de l'intégration » et échanger sur celles-ci.

Avec le groupe, la formatrice ou le formateur complète le schéma « Espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique » apposé sur un mur.

EN GUISE DE CONCLUSION DU MODULE « RETOUR AUX MODULES 2 & 3 »

Le formateur ou la formatrice synthétise les apports du module en s'appuyant sur les observations que les membres du groupe ont annotées dans leurs fiches : « L'Espace culturel convergent », « L'arbre des connaissances » et « Sur le chemin de l'intégration ».

Le schéma affiché de façon permanente dans la salle : « L'espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique » est relu et commenté collectivement.